



LE PVC EN QUELQUES MOTS

Matériau bien connu des professionnels et industriels, le PVC est une matière présente au quotidien dans notre vie de tous les jours : dans les télécommunications, la santé, le bâtiment, les hautes technologies...

Multi-usages, il résiste parfaitement bien aux agressions extérieures (intempéries, feu...), ne s'oxydant pas (bien plus résistant que certains aciers ou aluminium de basse qualité), facile à entretenir, décoratif et doté d'excellentes propriétés isolantes, il est très facile à travailler et à poser, dès lors qu'on respecte un certain nombre de règles basiques.

Le PVC est un matériau 100 % recyclable. Nous réutilisons 100 % de nos chutes, broyées soit en interne, soit chez des spécialistes du recyclage, ceci afin de pouvoir les réutiliser à l'infini.

Nos produits sont fabriqués en France et bénéficient d'une garantie matière de 10 ans.

Les films servant au plaxage des profils ont une garantie de 10 ans. Le plaxage est une technologie utilisée depuis plusieurs décennies en complément par exemple des menuiseries en aluminium et sur des pièces impossibles à réaliser en alu afin de compléter parfaitement les références nécessaires au bon fonctionnement des ouvrants.

Nouveauté disponible : Notre POTEAU ALU Anthracite

INFORMATION IMPORTANTE

En cas d'exposition au soleil, les couleurs foncées et plaxées peuvent engendrer une déformation des lames par dilatation de la face extérieure, c'est l'«effet bilame». Les caractéristiques du chantier, et particulièrement l'exposition au soleil, sont des éléments majeurs que nous ne maîtrisons pas.

En cas d'inadéquation du produit fourni à ces caractéristiques, seule la responsabilité de notre client pourra être retenue.

Nous garantissons 10 ans la stabilité des éléments de la cloture aux variations de températures allant de -15°C à +40°C, à compter de la date de facture. Elle couvre le remplacement gratuit des éléments défectueux. Tout dommage lié au transport, au stockage, au vent, à l'installation, à un usage autre que prévu ainsi que toutes pertes directes, indirectes et dommages consécutifs n'entrent pas dans la garantie. Stabilité aux UV, blanchiment et décoloration éventuels ne sont pas couverts.

Nous réalisons des tests par enceinte de photo-vieillessement accéléré ARTACC pour nous assurer de la bonne stabilité de la couleur par rapport aux échantillons témoins. Les tests sont concluants mais ne sauraient impliquer une garantie quelconque de notre part.

Le montage de platine ou barre à sceller nécessite un support en béton.

La barre à sceller doit être centrée dans un plot en béton de dimensions minimum de 20 cm de largeur x 60 cm de profondeur, sans quoi la garantie ne s'applique pas.